

# Repositionnement : la Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(2010)**

Heft 1856

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1009746>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

provient des pays dits en développement, soit environ 360 milliards de francs. Soumises à l'impôt dans leurs pays d'origine, ces sommes rapporteraient quelques 5 milliards de francs aux collectivités publiques. Soit plus du double de l'aide publique suisse au développement. Les «*Objectifs du Millénaire pour le développement*» ne seront atteints que si les recettes des pays pauvres augmentent. Dès lors la Suisse se doit de concéder à ces pays les mêmes droits et informations qu'elle accorde aux Etats de l'Union

européenne.

Les multinationales ensuite. Les mécanismes qu'elles déploient pour minimiser leur charge fiscale sont connus (DP 1818). Au sein d'un groupe, les prestations internes délivrées aux filiales des pays à fiscalité élevées sont facturées au prix fort, de manière à faire baisser leurs bénéfices. L'économiste Robert Lipsey a mis en évidence ce phénomène en analysant les données disponibles dans la balance des paiements américaine. Alors que la moyenne mondiale des actifs des multinationales

américaines se monte à un million de dollars par employé, elle grimpe à 4 à 5 millions pour les filiales irlandaises, hollandaises et suisses, à 22 millions à la Barbade et même à 45 millions aux Bermudes, des îles peu connues pour l'intensité de leurs activités économiques. Seule une comptabilité pays par pays indiquant le chiffre d'affaires, le nombre d'emplois, la masse salariale, le montant des profits et des impôts versés permettrait de contrer ces fraudes à large échelle. L'OCDE étudie la possibilité d'introduire de telles règles.

## Repositionnement

*La Suisse peut vouloir se distinguer, mais ce ne peut être qu'à la loyale*

André Gavillet (2 février 2010)

Le monde a changé. Forte affirmation, à placer dans un discours de comices agricoles à la Flaubert, ou dans une allocution présidentielle du 1er août helvétique.

Le monde a changé, mais pas la Suisse. Elle vit toujours à l'heure du XIXe siècle, neutre, gardienne des cols alpins, ouverte sur les plaines européennes au fil des fleuves qui naissent de ses glaciers, fière, égoïste, humanitaire, hallebardièr, et bancaire.

Hélas, se désole Henri Torrione, professeur de droit fiscal à l'Université de Fribourg (*Le Temps*, 18.1), «*la mentalité du réduit national domine encore le dossier du secret bancaire*». Et cet immobilisme, ou nos adaptations, bougonnes quand elles ne sont pas tardives et sous contrainte,

sont ressentis ou dénoncés comme insuffisants et passifs. A citer, au hasard des lectures de presse, des forums, chacun dans son style et sa sphère de compétences, Xavier Oberson, Bertrand Piccard, Nicolas Hayek, Philipp Hildebrand... Quand des jugements se renforcent sans concertation, ce recoupement est révélateur et significatif. On ressent la nécessité d'une mise à l'heure. Mais on ne voit pas qui pourrait en prendre l'initiative avec l'autorité requise. D'où le malaise. Ceux qui parlent de réformes imaginent un Conseil fédéral regroupé, renforcé, mais chacun sait qu'il est divisé et fatigué.

Imaginons, coup de sac, que les Chambres soient dissoutes et les élections avancées. La consultation du peuple se traduira par le déplacement au

Conseil national d'un petit nombre de sièges, limité par le quorum des circonscriptions cantonales. Pour le Conseil des Etats, la règle, à l'exception du Jura, est celle du système majoritaire. La réponse à la question du repositionnement suisse ne peut donc pas être donnée par l'alternance.

Il y a les prises de position sur les sujets qui préoccupent les citoyens: assurances sociales, impôts, affectation des dépenses. A ce niveau-là un compromis est concevable, souhaitable même sous la forme d'un programme minimum de législature, que DP préconise depuis ses premiers numéros il y a plus de quarante ans.

Mais l'enjeu, capital, historique même, tient à l'orientation de nos relations extérieures. Il

s'énonce dans une règle fondamentale: agir et légiférer de manière que notre singularité, quand nous souhaitons la défendre, ne soit pas de nature à porter préjudice déloyalement à d'autres pays.

Ce principe doit permettre de distinguer ce qui est compétition régulière ou compétition avec handicap avantageux et faussé. C'est un impératif catégorique. Il faut en débattre dès maintenant. Choix irréversible sur lequel les

partis ont à se déterminer.

Le repositionnement de la Suisse passe par ce débat fondamental à anticiper.

## Statistiques à dévorer comme une BD

*L'Annuaire statistique 2010 du canton de Vaud est paru. Il fourmille de données passionnantes*

Albert Tille (5 février 2010)



C'est sur une image d'une éclatante clarté que s'ouvre l'Annuaire statistique Vaud 2010 publié par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques. Placées face à face, deux représentations du canton font surgir un évidence: le décalage entre le pays réel et institutionnel. D'un côté, la carte du découpage administratif des dix districts; de l'autre, la carte des agglomérations urbaines définies sur la base de l'occupation effective du territoire par la population.

Et rien ne coïncide. L'agglomération lausannoise chevauche cinq districts. Plus

cohérente, celle de Vevey-Montreux n'empiète que sur le district voisin d'Aigle. En revanche, l'agglomération d'Yverdon fait exception. Moins étalée, elle ne quitte pas le district du Nord vaudois. Le découpage du canton en dix entités, qui date de 2006, a été brouillé parce que les districts devaient être à la fois administration décentralisée et cercle électoral. La carte des agglomérations urbaines montre aussi que deux territoires vaudois sont intégrés dans une agglomération dont la ville-centre est située dans un autre canton. La région de Nyon fait partie de Genève et une portion du Chablais vaudois est

comprise dans l'agglomération valaisanne de Monthey.

L'intérêt des 520 pages de l'Annuaire 2010 ne se limite pas à la comparaison de deux cartes. Ses 22 chapitres, qui concernent aussi bien l'âge moyen au divorce des femmes que les parts de marché des diverses banques, ou la qualité biologique des cours d'eau, ne se bornent pas à de froides colonnes de chiffres. Chaque statistique est expliquée, mise en graphique, voire interprétée avec la plus grande simplicité possible. En outre, chaque page mentionne un lien vers le site du scris ciblé sur une information complémentaire ou réactualisée.